Image not found or type unknown

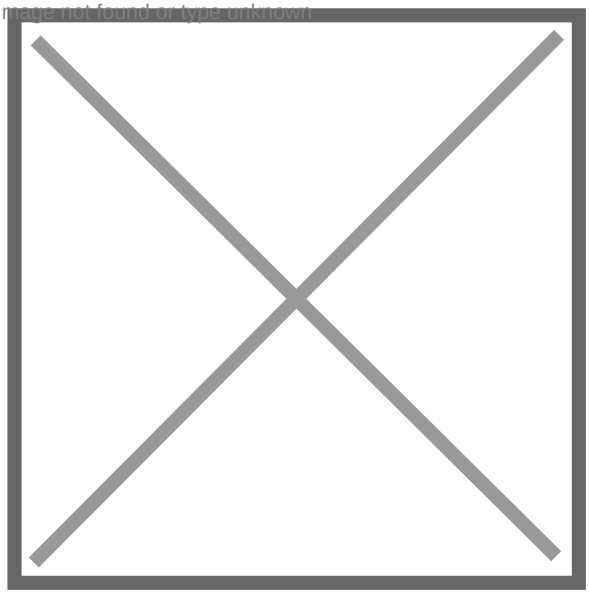

Harcelée par le père de ma fille depuis 7 ans

Par **julie031**, le **30/10/2008** à **13:51**

Bonjour, je suis harcelée depuis 7 ans par le père de ma fille tant par son comportement que par les actions en justice qu'il ne cesse de relancer.
Depuis que je l'ai quitté (je n'étais pas mariée), avec ma fille, il me poursuit avec les procédures de garde 3 procédures ont été rendues il souhaite faire appel une nouvelle fois...
Financièrement le cout de chaque procédure est d'environ 2000 à 2600 € !!!
Lui a de TRES GROS moyens financiers, moi il m'a jeté à la rue sans un centime sans un vêtement, sans rien dans la plus grande misère, pire qu'une chienne, il voulait m'humilier sans doute... Son but étant de me détruire : c'est un psychopathe d'après tout mon entourage y compris médical, mais ce n'est pas à moi de le prouver...et puis comme nous n'étions pas marié, tout ce qui me concerne, aucun juge ne veut en entendre parler !!
Donc s'en est suivi des procédures de demande de garde...rien d'exceptionnel sauf qu'il m'a juré de récupérer sa fille un jour...je ne suis pas inquiète mais...
Lorsque j'étais seule avec mes enfants (j'en ai deux de père diff.) j'avais droit à des aides financières, durant 3 ans j'ai donc pu élever mes enfants et rester disponible pour assumer toutes ses poursuites, jugements etc...
en 2003 j'ai appris que j'avais un cancer, alors que j'avais repris une activité professionnelle depuis quelques mois !
Après une lourde opération, j'ai essayé de retrouver un travail mais ma santé ne me l'a pas permis, épuisée j'ai dû arrêter. Et financièrement c'était très dur car je devais faire garder mes enfants.
A cette période j'ai rencontré quelqu'un et depuis je suis mariée, mon mari étant artisan, il m'a offert la possibilité de travailler à ses cotés, SANS SALAIRE, mais à mon rythme, je contribue au développement de son entreprise (dans le bâtiment). Nos revenus sont donc ceux de notre petite entreprise...
En revanche, le père de ma fille cache tous ces revenus dans ses propres sociétés et se déclare au smic il me verse une pension de 150 €/mois alors qu'il gagne jusqu'à 60 000 € par mois et plus suivant les saisons il travaille dans un milieu de prestige.

Comment mettre fin à ce calvaire je n'ai pas les mêmes moyens que lui, il joue avec les procédures car il a les moyens mais elles ne sont pas justifiées !!!!!! je suis à bout et mon mari ne veut plus assumer mes besoins en avocat! merci de votre aide.....Pourquoi suis-je obligée de subir ses procédures ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés